



1



PRESCRIPTION

En accord avec le bénéficiaire, le conseiller Pôle emploi oriente vers un expert de la modalité pour délivrer le service.



2



ÉVALUATION DE MOBILITÉ

Cette évaluation prendra la forme d'un **temps d'échanges individuel** visant à déterminer les freins/difficultés rencontrés par le bénéficiaire.

Objectifs :

- > **Déterminer** la situation du demandeur d'emploi au regard de sa mobilité géographique quotidienne
- > **Evaluer** ses besoins
- > **Qualifier** la nature des freins rencontrés
- > **Définir** les actions à conduire pour lever les freins rencontrés.

3



L'ACCOMPAGNEMENT MOBILITÉ

L'accompagnement pourra donner lieu à divers dispositifs qui peuvent être cumulables :

- > **Cognitifs** (ateliers pour utiliser les transports collectifs, pour s'approprier les nouveaux services à la mobilité, pour pratiquer le vélo en milieu urbain ou orientation vers une auto-école sociale adaptée ...)
- > **Psycho-sociaux** (parrainage dans la pratique et accompagnement du demandeur d'emploi en situation de mobilité réelle ...)
- > **Financiers** (accompagnement dans la constitution d'un dossier de micro-crédit, aide dans la recherche de financements ...)

4

ENTRETIEN DE FIN DE PARCOURS

Evaluation et appréciation des effets du parcours sur le potentiel de mobilité géographique du demandeur d'emploi.



5

ENTRETIEN DE SUIVI

Entretien avec son conseiller Pôle emploi pour mise à jour des données liées au dossier du bénéficiaire et définir les prochaines étapes de la recherche d'emploi.



DURÉE DE LA PRESTATION : 3 MOIS MAXIMUM